

questions
de communication

Questions de communication

15 | 2009

Pathologies sociales de la communication

Laurent Mucchielli, dir., *La frénésie sécuritaire.
Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*

Paris, Éd. La Découverte, 2008

Linda Saadaoui



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1082>

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2009

Pagination : 477-480

ISBN : 978-2-86480-989-0

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Linda Saadaoui, « Laurent Mucchielli, dir., *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social* », *Questions de communication* [En ligne], 15 | 2009, mis en ligne le 18 janvier 2012, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1082>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.

Tous droits réservés

Laurent Mucchielli, dir., *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*

Paris, Éd. La Découverte, 2008

Linda Saadaoui

RÉFÉRENCE

Laurent Mucchielli, dir., *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*. Paris, Éd. La Découverte, coll. Sur le vif, 2008, 138 p.

- 1 Laurent Mucchielli, sociologue au CNRS, est définitivement connu en tant que spécialiste des questions traitant des représentations politico- médiatiques de la violence dites « urbaine ». Reconnu par ses pairs, il dirige le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP). Pour la direction de l'ouvrage collectif *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, il se concentre sur l'étude des discours médiatiques générés autour des thèmes « insécurité », « immigration » et « tolérance zéro » depuis les années 2000 dans l'Hexagone. Pour comprendre un malaise social devenu manifeste, diverses contributions de spécialistes issus de divers champs (sciences humaines, droit ou autres domaines de la statistique...) proposent de dresser un bilan général de l'évolution des politiques de sécurité des différents partis au pouvoir depuis le début du troisième millénaire. Laurent Mucchielli précise la problématique : la politique du gouvernement de gauche jusqu'en 2001 fut « relativement équilibrée et ambitieuse ». Le fer de lance de cette doctrine préconisait une réponse à la délinquance juvénile, un renforcement de la présomption d'innocence, une nouvelle réflexion sur l'état des prisons, plus de moyens pour la justice, la création d'une police de proximité et davantage de réprimandes envers les violences sexuelles. En parallèle, pour la droite, on assistait à l'établissement d'une « pensée unique catastrophiste » via un double langage politisé et médiatisé. Cette pensée se construit sur un sempiternel *leitmotiv* : « rien ne va plus », la

délinquance « explose », leurs protagonistes sont « de plus en plus jeunes » et « de plus en plus violents », les parents « démissionnaires » et les juges « laxistes » quand le chômage et les institutions ne semblent aucunement la conséquence de ces effets (pp. 5-17). Ainsi, pour expliquer ces nouveaux bouleversements dans le cadre post-électoral de 2002, les chercheurs distinguent cinq processus dans lesquels un (des) aspect(s) du mécanisme de la « frénésie sécuritaire » seront analysés.

- 2 Le premier processus est celui dit de dramatisation qui serait inspiré d'un modèle étasunien. Par une stratégie qui a fait ses preuves aux États-Unis, le gouvernement contrôle par la peur et permet ainsi un « nouveau management de la sécurité ». En effet, dès 2002, s'inspirant des méthodes de l'ancien maire de New York, Rudolf Giuliani, le ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, instaure l'examen et la publication de la statistique policière de manière mensuelle et non annuelle. En demandant à être évalué au vu d'une évaluation chiffrée, le contrôle des policiers et gendarmes devient pyramidal dans la *doxa* judiciaire. Le succès de l'entreprise repose donc manifestement sur la communication « des bons chiffres » destinés à l'opinion publique (p. 100). De manière ambivalente, la presse est constamment informée des résultats afin de faire « publicité de la performance ». Un autre processus de disciplinarisation montre que la baisse de la délinquance résulterait aussi — voire surtout — de la disciplinarisation des mêmes services de police et de gendarmerie qui fabriquent les statistiques de la délinquance plutôt que les supposés « bons résultats » chiffrés. En outre, Laurent Mucchielli souligne que les améliorations de la « performance policière » sont aussi dues à la priorité donnée à des contentieux très rentables en terme de statistiques, tels que la répression des simples fumeurs de joints ou encore la chasse aux étrangers en situation irrégulière. Un exemple particulièrement révélateur : s'il faut faire baisser les chiffres, la police peut en arriver à refuser d'enregistrer des plaintes ou enregistrer dans le seul registre de main courante non pris en compte pour la statistique (pp. 100-102). Un manque de moyens d'action pour le corps policier et des mouvements de colère commencent peu à peu à se cristalliser. C'est dès 2006 que les forces de l'ordre dénonceront la pression du chiffre qui les détourne de la « vraie » délinquance (surtout économique et financière) et qui commence à « pourrir la vie policière » selon les syndicats (p. 16). Le texte de Christian Mouhanna, chercheur au CESDIP, auteur de *Police : des chiffres et des doutes* (en collab. avec J.-H. Matelly, Paris, Michalon, 2007) le confirme, décryptant le refus d'une police de proximité qui va à l'encontre des évaluations positives réalisées par les chercheurs, pour prôner en retour une sorte de politique du maintien de l'ordre généralisée (pp. 77-87). Finalement, un triste constat : « La statistique de police est devenue un pur outil de contrôle administratif interne et de communication politique externe. Au-delà, c'est aussi un dangereux exemple d'instrumentalisation des statistiques publique » (pp. 111-112).
- 3 Un autre processus est dit de criminalisation. Le filet pénal est étendu : les pouvoirs de police sont accentués quand ceux de la justice se voient diminués. Autre constat : la réduction des libertés dans la procédure pénale, une indépendance en péril des magistrats et des droits de la défense, la loi de « rétention de sûreté », l'individualisation de la peine, le calcul automatique des peines en cas de récidive etc. Les facettes de ce processus de criminalisation sont notamment explorées par l'avocat Jean Danet qui revient sur « Cinq ans de frénésie pénale » (pp. 19-29), depuis 2002. Le modèle de politique criminelle pendant cette même période, serait ainsi entré dans une phase modélisée « garantiste-sécuritaire » où les mots d'ordre sont « sanction » et « punition ». Or, ce modèle ne semble garantir ni sécurité ni procès équitables. En somme, la frénésie

pénale ne diminue aucunement l'insécurité sociale. Toujours au sujet de ce processus de criminalisation, Christine Lazerges, professeur de droit à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne insiste sur l'alourdissement des sanctions qui favorisent les peines de prison pour mineurs. Entre autres éléments, elle dénonce un « populisme pénal » contre la protection des mineurs ainsi que la remise en cause progressive de la spécificité de leurs droits, une politique criminelle de l'acte avec l'effacement de l'auteur, la comparution immédiate qui apparaît encore une fois, comme outil de mesure rentable pour la statistique de police et une politique criminelle de la sanction. Pour elle, le bilan est accablant, « une politique criminelle s'inscrivant dans ce mouvement de frénésie sécuritaire par des textes répressifs à simple portée déclarative est une politique de l'abdication vouée à l'échec ; les statistiques de la délinquance contre les personnes et la désespérance des banlieues sont là pour le prouver » (p. 40). Sa réflexion pourrait d'ailleurs rejoindre celle de Philip Milburn qui dénonce un contrôle hiérarchique de plus en plus étroit de la justice et notamment des procureurs. Et de faire remarquer l'intrusion de nouveaux acteurs sociaux dans le champ judiciaire telle la création en 2000 de nouvelles instances qui lui sont dédiés, les Comités de luttés contre le travail illégal (COLTI) ou les groupements d'intervention régionaux (GIR), par exemple. Quant au sociologue et statisticien Bruno Aubusson de Carzalay, il constate depuis fin 2001 une inflation carcérale manifeste en France. En effet, le chercheur explique que « l'année 2002 a été marquée par une subite augmentation des entrées en prison. Le flux annuel s'est accru de 22 % par rapport à 2001. Dans le contexte électoral, avec l'importance prise par le thème de l'insécurité dans les médias, les magistrats ont été sensibles aux appels à la fermeté » (p. 55). Dans le même temps, comme l'évoque Laurent Mucchielli, le paradoxe est entier pour le corps judiciaire : « Les juges se trouvent pris en réalité entre deux recommandations contradictoires : d'un côté prononcer plus de prison ferme et de l'autre remédier à la surpopulation carcérale en favorisant l'aménagement des peines » (p. 61). La politique adoptée par la magistrature sera donc déterminante dans la manière dont on juge un prévenu.

- 4 Autre processus : la déshumanisation qui se focalise sur l'individu plutôt que sur les institutions. La personnalité ou l'histoire d'un délinquant paraissent désuets. Un profil sur papier glacé paraît primer sur un vécu, quel qu'il soit. Cette déshumanisation dans l'analyse des comportements ne concerne pas que l'individu mais aussi la gestion des individus laissant place à une logique de « gestion des risques » qui a de nombreuses implications sur la politique de sécurité et le management de la justice. En bref, la répression plutôt que la prévention. Ce qui semble incontestable à l'aune des écrits du chercheur en sciences de l'information et de la communication, Éric Heilmann, qui anticipe les contours d'une politique criminologique anglo-saxonne de politique de « prévention situationnelle » de surveillance, qui vise à « réduire les occasions de délit ». Il dénonce — fait intéressant — un *business* lucratif, avec à l'appui d'autres chiffres révélateurs d'une économie prospère : « Le marché des technologies de sécurité devient rapidement florissant, en particulier celui de la vidéosurveillance dont le chiffre d'affaires augmente de 118 % en dix ans (1993-2003) ». Cet aspect d'un paradigme économique prégnant dans la lutte contre l'insécurité est constaté dans un autre écrit : celui de Mathieu Rigouste (pp. 88-98), chercheur en sciences sociales à Paris 8. Aussi, « en imposant la problématique de l'« insécurité urbaine », [des] réseaux de spécialistes ont préparé l'ouverture d'un marché économique et politique autour du contrôle des « zones grises » pour de nouveaux entrepreneurs en sécurité et pour les géants de l'industrie de l'armement » (p. 92). Toutefois, pour Éric Heilmann, la question reste entière :

« L'accroissement continu de moyens techniques de surveillance peut-il tenir lieu de politique en matière de sécurité ? » (p. 115).

- 5 À l'instar de Laurent Mucchielli, une autre interrogation se profile : « Ne serait il pas temps de poser la question de savoir si l'accroissement des moyens humains et financier engagés pour développer des alternatives à l'emprisonnement pourrait contribuer autant et autrement à une diminution de la récidive ? » (p. 63). Enfin, un dernier processus de désocialisation est dénoncé, notamment par Pierre Piazza. Ce processus naîtrait du refus de reconnaître les problèmes sociaux qui amplifient les mécanismes de production de l'exclusion, de la déviance, de la délinquance et le refus d'analyser les raisons des comportements qui, selon l'expression consacrée, « troublent l'ordre public ». La socialisation s'efface au profit de la technologie. Il dénonce, notamment depuis 2002, un mythe de l'infaillibilité des nouvelles technologies telle la « biométrie », les dangers d'une conception figée de l'identité et une insuffisante protection des individus. Même des organismes de contrôle telle la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) se voient fortement diminués pour prévenir des risques allant à l'encontre de la protection des individus (pp. 133-134). C'est un véritable « laboratoire de la frénésie sécuritaire » qui se prépare pour Serge Slama, spécialiste des contentieux des droits de l'homme. Pour lui, la « nouvelle culture du contrôle » mise en évidence par David Garland aux États-Unis et en Angleterre (*The culture of control. Crime and social order in Contemporary Society*, Oxford University Press, 2001) se retrouve indéniablement de plus en plus présente en France. Pour Laurent Mucchielli, « le nouveau management de la sécurité » qui consiste à « faire du chiffre » n'est pas valable. En effet, l'évolution générale de la délinquance enregistrée depuis 2002 ne doit que peu de choses à l'action des policiers et des gendarmes, une intrigante révolution en matière d'élucidation, une répression policière accentuée pour un résultat plutôt maigre. Que reste-t-il au-delà de la communication politique ? Peut-on incriminer toutes les prises de risque, tous les comportements menaçants ?
- 6 Finalement, au vu et au su de toutes les clés de lectures apportées par les chercheurs, on pourrait se demander si la réalité ne risque pas de dépasser à l'avenir la fiction à l'instar du film réalisé par Steven Spielberg en 2002, *Minority Report*, qui se déroule en 2054 ! Le film y dresse le tableau d'une société futuriste éradiquant le meurtre à l'aide d'un système biométrique plus qu'ultra-perfectionné en termes de prévention, détection et répression. Au cœur du ministère de la justice de Washington, des signes précurseurs des violences homicides parviennent à être captés par image avant d'être adressés à leur contrôleur suprême qui n'a alors plus qu'à se lancer aux trousses du « coupable » jusqu'au jour où se produit un retournement de situation : l'ordinateur a une faille et le contrôleur, devient la cible de ses propres troupes. Aussi, au-delà de la fiction et face aux mythes et fantasmes véhiculés autour des chiffres sur le « nouveau management de la sécurité », serait-ce possible pour le gouvernement d'envisager des failles dans ce nouveau modèle « garantiste-sécuritaire » ?
- 7 Ce que dénoncent les chercheurs : l'utopie du bienfait des nouvelles technologies comme axe d'évolution pour résoudre des problèmes humains, persistera-t-elle longtemps ? Quand des dichotomies se font ressentir entre les pouvoirs séparatistes chers à Montesquieu, quand les magistrats et les syndicats de police, les chercheurs, les travailleurs sociaux, la CNIL, émettent des réserves quant à cette nouvelle politique précipitée d'un « tout sécuritaire », l'oligarchie resserrée autour de l'actuel président Nicolas Sarkozy risque-t-elle d'être demain ébranlée ? C'est autour de ces

questionnements pluriels traités sous un angle transdisciplinaire que les scientifiques réunis pour cette publication livrent leurs analyses à la réflexion.

AUTEURS

LINDA SAADAOUI

CREM, université Paul Verlaine-Metz

lindasaad@hotmail.com